**Formation à la pratique de l’IVG médicamenteuse en ambulatoire**

**23 et 24 février 2023 en présentiel – Secteur ANNECY**

**Bulletin d’inscription**

***Merci de renseigner tous les champs correspondant à votre situation.***

NOM :   Prénom :

Date de naissance : Nom de naissance le cas échéant :

Profession/statut (*si étudiant.e : joindre un justificatif*) :

Lieu d’exercice (cabinet, CH, PF, centre de santé…) :

N° RPPS / Adeli :

Mode d’exercice dominant ( > à 50 %) : □ salarié □ libéral □ mixte

Prise en charge employeur (OUI/NON) :

*Si oui*, employeur et personne à contacter pour validation de l’inscription (@ ou tél.) :

Demande de prise en charge DPC envisagée (OUI/NON) :

Adresse professionnelle (à défaut, personnelle ; le préciser) :

Téléphone :

Mail :

Hôpital dans lequel vous souhaitez réaliser votre stage :

Hôpital dans lequel vous souhaitez signer la convention :

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ? (Compléter au recto si nécessaire.)

**Bulletin à renvoyer à l’adresse suivante** accompagné du règlement selon conditions ci-après**:**

Pleiraa

HCE – Centre orthogénie-planification

Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes

CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9

* Professionnels ne bénéficiant pas d’une prise en charge par un employeur : Merci de joindre à ce bulletin un chèque de 350 € **à l’ordre de PLEIRAA** pour règlement des frais d’inscription ou dépôt de garantie dans l’attente de la validation de la demande DPC (encaissement en cas de réponse négative de l’Agence DPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d’inscription, le complément sera demandé).
* Places gratuites réservées aux étudiants (internes méd. g. & sages-femmes) dans la limite des places disponibles.